


FICHE PROFIL DE BAINADE - Synthèse (Page 1/2)

Date d'élaboration (ou de mise à jour du profil) :

Eté 2017

Département :	Var (83)	Commune :	Les Salles-sur-Verdon
Site de Baignade :	Plage des Ruisses		
Contact de la personne responsable de la baignade	Madame la Maire des Salles-sur-Verdon Place Sainte-Anne - 83 630 LES SALLES-SUR-VERDON - Téléphone : 04 98 10 63 58		

DESCRIPTION GENERALE DU SITE DE BAINADE

Caractéristiques physiques de la zone de baignade	Photographie illustrative
Rive d'implantation de la (des) plage(s):	
Nature des plages:	
Equipements et usages de la zone de baignade	
Période de fréquentation :	
Equipements sanitaires:	
Poste de secours et heures de surveillance:	
Stationnement:	<p style="text-align: center;">Plage des Ruisses</p>
Usages nautiques / loisirs aquatiques:	
Accès aux animaux:	
Autres équipements:	

Localisation et Schéma de la zone de baignade



HISTORIQUE DU CLASSEMENT QUALITE DU SITE DE BAINADE

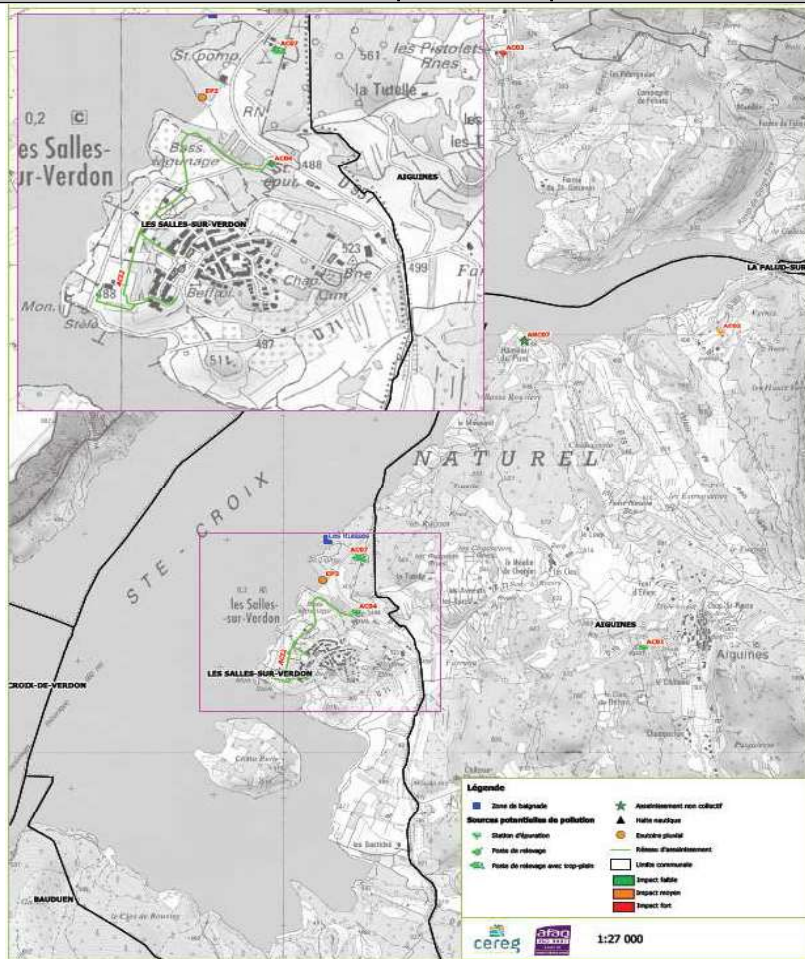
Année	2011	2012			
Classement qualité (Directive 1976) :	Site non suivi	Site non suivi			
<i>A : eau de bonne qualité - B : eau de qualité moyenne - C : eau momentanément polluée - D : eau de mauvaise qualité</i>					
Année	2013	2014	2015	2016	2017
Classement qualité (Directive 2006) :	Site non suivi	Site non suivi	Site non suivi	Classement impossible	Classement impossible

Description des épisodes de pollutions au cours des dernières années :	Aucun
Commentaires éventuels :	Le lac de Sainte-Croix est une retenue formée à la suite de la mise en eau du barrage de Sainte-Croix. Le Verdon est le principal cours d'eau alimentant le lac. Ce site n'est suivi que depuis la saison estivale 2016. Son classement officiel n'est donc pas encore possible. Depuis 2016, un seul bilan s'est avéré moyen (04/08/2016) en contexte sec.

FICHE PROFIL DE BAINNADE - Synthèse (Page 2/2)

Département :	Var (83)	Commune :	Les Salles-sur-Verdon
Site de Baignade :	Plage des Ruisses		

Recensement et localisation des sources potentielles de pollutions



STATIONS D'EPURATION :
 AC01 : STEP du village d'Aiguines
 AC02 : STEP du camping du Galetas à Aiguines
 AC03 : STEP du village de Moustiers-Sainte-Marie
 AC04 : STEP du village des Salles-sur-Verdon

POSTES DE REFOULEMENT :
 AC07 : PR du camping municipal des Salles

RESEAU D'ASSAINISSEMENT :
 AC12 : Réseau en bordure du lac aux Salles-sur-Verdon

RESEAU PLUVIAL :
 EP 3 : Exutoire de la partie nord du village

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :
 ANC 7 : Hameau du Pont à Aiguines

Gestion préventive - Programme des travaux

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions
Principaux foyers de pollution	Type des foyers de pollution	Impact	Mesures de surveillances	Indicateurs suivis	Description des principales mesures de réduction des pollutions
Station d'épuration du Village d'Aiguines (AC 01)	Pollution potentielle	Faible	Autosurveillance réglementaire	Respect des niveaux de rejet Fonctionnement du by-pass	- Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages - Création d'une STEP de type filtres plantés de roseaux et massif filtrant végétalisé, en deux phases, pour une capacité évolutive de 600 à 900 EH, pour une mise en service en 2018 - Mise en œuvre du programme de travaux sur les réseaux d'assainissement d'Aiguines proposé dans le SDA de BM Etudes Eau
Station d'épuration du camping du Galetas à Aiguines (AC 02)	Pollution potentielle	Moyen			- Réhabilitation de la station d'épuration - Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages
Station d'épuration de Moustiers-Sainte-Marie (AC 03)	Pollution potentielle	Fort			- Amélioration de l'exploitation (aération, traitement tertiaire) et du suivi de l'autosurveillance - Création d'un bassin d'orage et mise en place d'un traitement spécifique du phosphore et de la pollution bactériologique
Station d'épuration du village des Salles-sur-Verdon (AC 04)	Pollution potentielle	Faible			- Poursuite de la bonne exploitation des ouvrages - Remplacement du débitmètre en entrée et mise en place d'un suivi du by-pass
Postes de refoulement du camping municipal des Salles (AC 07)	Pollution potentielle	Faible	Aucune	Mise en service du gyrophare Débordements d'eaux usées	- Curage des ouvrages avant la période estivale - Vérification hebdomadaire du fonctionnement des ouvrages - Mise en place d'un système de télésurveillance : paramétrage d'une alarme renvoyée sur le téléphone d'astreinte du service technique + mise en place d'un gyrophare
Réseau d'assainissement collectif des Salles-sur-Verdon longeant les berges du lac (AC 12)	Pollution potentielle	Faible	Aucune	Débordement d'eaux usées	- Curage annuel préventif du réseau avant l'ouverture de la saison estivale - Inspection télévisée quinquennale de ces réseaux - Contrôle visuel hebdomadaire du bon écoulement des effluents
Exutoire pluvial de la partie nord du village des Salles (EP 3)	Pollution potentielle	Moyen	Surveillance hebdomadaire estivale	Détection d'une contamination des eaux s'écoulant dans ces réseaux	- Surveillance estivale hebdomadaire et à chaque pluie significative (précipitations > 10 mm/j) de l'état de l'exutoire de ces réseaux pluviaux - Création d'une noue d'infiltration des eaux pluviales à l'amont des plages concernées
Assainissement non collectif du Hameau du Pont à Aiguines (ANC 7)	Pollution potentielle	Faible	Visite périodique du SPANC	Rejet d'eaux usées non traitées Installations non conformes	- Poursuite du programme pluriannuel de contrôles du SPANC - Application des travaux préconisés par le SPANC
Déjections animales (chiens, chevaux) (D 04)	Pollution potentielle	Faible	Aucune	Présence de déjections animales Passage voire baignade des animaux dans la zone de baignade	- Coupe et nettoyage des sous-bois alentours - Entretien régulier et quotidien des abords des plages en période de pointe estivale - Mise en place d'un panneau d'affichage interdisant l'accès des animaux à la plage - Sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques

Actions supplémentaires :

- Mise en place de deux poubelles supplémentaires sur la plage et ses abords pour éviter toute décharge sauvage,
- Mise en place d'un protocole d'analyses rapides sur 3 jours consécutifs en cas d'incident déclaré sur les systèmes d'assainissement ou de toute autre pollution avérée.

Suivi quotidien de la plage des Ruisses, couleur, transparence, température, mousses, odeurs par le passage en début de matinée d'un surveillant.

Algues et Cyanobactéries : vigilance accrue aux éventuels changements anormaux de coloration, efflorescences et/ou irisations suspectes.